

MIS EN LIGNE LE 15 JUIN 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13009 DU 13 JUIN 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

15 place de la nourriguel

Le mardi 27 juin 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO ABER ROUSSEL
DEMENAGEMENTS, 12 rue du clos de breil 56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le trottoir à hauteur du 15 place de la nourriguel

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 27 juin 2023 à partir de 07h00, il importe de condamner le trottoir à hauteur du n° 15 place de la nourriguel pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

